

Référent en Santé et Sécurité au Travail

Public concerné :

Formation à destination des personnes désignées référent en santé et sécurité au travail, permettant de développer les compétences nécessaires pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels, conformément à l'article L4644-1 du Code du Travail.

Prérequis :

Avoir été désigné référent en santé et sécurité de l'entreprise.

Important : depuis le 31 mars 2022, en application de la loi 2021-1018, la formation de salarié compétent en Santé et Sécurité au Travail est renforcée. La formation devient obligatoire et d'une durée minimale de 5 jours.

Objectifs :

Être capable de situer le contexte en santé et sécurité au travail, ses missions et ses responsabilités de référent en santé et sécurité au travail.

Être capable de structurer l'évaluation des risques professionnels dans un objectif de création d'un outil de management de la santé et sécurité.

Être capable de conduire une démarche facilitant la mise en oeuvre de plans d'actions de prévention dans la politique globale de sa structure.

Être capable de mettre en oeuvre une démarche d'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles, permettant de passer d'une approche corrective à une approche préventive.

Contenu de la formation :

Journée 1

Les enjeux de la Santé et Sécurité au Travail :

- ▶ Les conséquences d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle.
- ▶ Les enjeux de la santé et sécurité au travail.

Le contexte réglementaire :

- ▶ La pyramide des textes.
- ▶ Les sources de droits en santé et sécurité au travail.
- ▶ La partie 4 du code du travail.
- ▶ Les principes généraux de prévention.

Obligations et responsabilités :

- ▶ Les rôles et responsabilités de chacun.
- ▶ Notions de faute intentionnelle et inexcusable.
- ▶ Notions de responsabilité civile et pénale.
- ▶ Notions d'obligation de sécurité de résultat.

Les fonctions du salarié désigné compétent (RSST) :

- ▶ Le positionnement du RSST.
- ▶ Les rôles et missions du RSST.
- ▶ Le champ d'intervention et les moyens associés.
- ▶ La position du RSST par rapport aux autres acteurs.

Les acteurs de la prévention :

- ▶ Les interlocuteurs internes et externes et leur rôle respectif.
- ▶ Le référent pour la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Le CSE et la CSST :

- ▶ Les rôles, moyens et le fonctionnement du CSE.
- ▶ Les missions du CSE en matière de SSCT.

Journée 2

La prévention, définition et notions importantes :

(suite)

- ▶ Définition Accident de Travail, Accident de Service, Maladie Professionnelle, Accident de Trajet...
- ▶ Notions de danger, dommage, risque.
- ▶ Mécanisme d'accident.
- ▶ Les valeurs du réseau prévention.

Les registres et documents de prévention :

- ▶ Le registre de signalement de dangers graves et imminents.
- ▶ La fiche de risque professionnel.
- ▶ Le rapport annuel de prévention.
- ▶ Le programme annuel de prévention.

L'évaluation des risques professionnels, et le Document Unique :

- ▶ Les enjeux et le cadre réglementaire.
- ▶ Les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques.
- ▶ L'analyse des risques (Unité de Travail, méthodologie...).
- ▶ L'élaboration de mesures de prévention.

Les risques professionnels :

- ▶ L'étude de différents risques et des mesures de prévention générales associées.

Journée 3**Le PAPRI Pact :**

- ▶ Le contenu du PAPRI Pact.
- ▶ La construction et le suivi du PAPRI Pact.

La prévention des Risques Psycho-sociaux :

- ▶ Les enjeux et les conséquences des Risques Psycho-sociaux.
- ▶ Définition (stress, santé, violences, harcèlement).

L'analyse des conditions de travail :

- ▶ Introduction à l'analyse des conditions de travail.
- ▶ Méthodes de repérage des déterminants du travail.
- ▶ Techniques de pilotage d'entretiens et d'observations.

L'analyse d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle :

- ▶ Les différentes phases de l'analyse.
- ▶ L'arbre des causes.
- ▶ La hiérarchisation des mesures de prévention.

Les obligations en matière de formation sécurité :

- ▶ Notions générales et champs d'application.
- ▶ Les différentes formations en santé et sécurité au travail.
- ▶ Les rôles et missions de chaque acteur dans le dispositif.

La conduite de projet en S&ST :

- ▶ Les différentes étapes d'un projet.
- ▶ Les freins et les leviers à la mise en place d'une démarche de prévention.
- ▶ La prise en compte et le décryptage des points de vue des différents acteurs.

L'animation d'une réunion de prévention :

- ▶ Les grandes thématiques de la prévention.
- ▶ Le choix du type d'animation.
- ▶ Les bonnes pratiques pour animer une réunions.

Journées 4 et 5**Applications en sous-groupes :**

- ▶ Rechercher à l'aide des textes réglementaires, les informations nécessaires sur la réglementation en Santé et Sécurité au Travail.
- ▶ Identifier le rôle, les missions et les moyens du CSE.

(suite)

- ▶ Définir les acteurs internes et externes ainsi que leur rôle.
- ▶ Lister les enjeux d'une démarche de prévention à partir de l'analyse d'un accident du travail.
- ▶ Analyser des accidents à l'aide de la méthode de l'arbre des causes.
- ▶ Réaliser, à partir d'une grille d'audit, une évaluation des risques, puis la retranscrire dans le Document Unique et proposer des mesures de prévention.
- ▶ Analyser les déterminants de l'activité physique et les facteurs de Risques Psycho-Sociaux.

Travaux individuels :

- ▶ Décrire le mécanisme et les conséquences d'un accident du travail à partir d'études de cas.
- ▶ Argumenter, de manière concrète, les mesures de prévention existantes, en tenant compte des principes généraux de la prévention.
- ▶ Quantifier les risques présents sur le lieu de travail.
- ▶ Déterminer les situations répondants à la notion de danger grave et imminent.

Visite et inspection des locaux (réelle ou à partir d'une vidéo) :

- ▶ Identifier les informations liées aux paramètres de la situation de travail.
- ▶ Repérer les risques présents.
- ▶ Proposer des mesures de prévention en lien avec les principes généraux de la prévention.

Méthodes d'intervention :

Apports théoriques.
Échanges.
Études de cas.
Exercices d'application.

Référent en Santé et Sécurité
au Travail